



communiqué commun

Ni les salariés, ni les épargnants, ni les collectivités publiques ne doivent subir les conséquences du choix du démantèlement de DEXIA
Des exigences pour l'emploi ; des propositions pour le financement des collectivités publiques

Alors que les termes principaux et les implications financières du dispositif de démantèlement de DEXIA ont été approuvés par les différentes instances stratégiques (C.A de DEXIA, C.A de La Poste, Commission de surveillance de la Caisse des dépôts) ainsi que par le Parlement, aucune information précise n'a été à ce jour communiquée aux instances représentatives du personnel des différentes entités concernées. Quant aux conséquences sur l'emploi et la situation des salariés, les versions les plus diverses et contradictoires circulent selon qu'elles émanent des directions de DEXIA, de la Banque Postale ou encore de la Caisse des dépôts ; les uns parlant de « reclassement » des salariés de DEXIA-CLF à la Banque Postale, ou à la CDC ou encore dans les futures structures créées, les autres parlant de conventions de service permettant de préserver l'emploi au sein de DEXIA quand d'autres enfin n'excluent pas la perspective d'un plan social !

Nos organisations exigent que la clarté soit faite au plus vite sur cette question et que les représentants du personnel puissent être informés, consultés et leur droit d'intervention renforcé .

Nous réaffirmons que les salariés de DEXIA n'ont pas à subir dans leur emploi comme dans leur dignité professionnelle, les conséquences des choix catastrophiques commis par leurs dirigeants successifs depuis 20 ans ; quant aux personnels de la Banque Postale ou de la Caisse des dépôts, nous serons très vigilants sur le fait que leur emploi et leurs conditions de travail ne soient pas fragilisés ou déstabilisés par les évolutions envisagées.

Nos organisations rappellent également que la situation catastrophique actuelle de DEXIA et plus largement de l'activité de financement des collectivités locales et hospitalières résultent des erreurs et de l'aveuglement idéologique continu depuis plus de 20 ans d'un certain nombre de dirigeants économiques, administratifs et politiques dont la responsabilité individuelle et collective ne peut être exonérée.

Nous réclamons la mise en place d'une mission d'audit public sur cette question.

La CGT réitère sa proposition de constitution d'un pôle financier public dans les meilleurs délais avec une mise en réseau d'un ensemble d'institutions économiques et financières de statut public et semi public exerçant des missions d'intérêt général, dans le respect de leurs spécificités et des différents statuts des personnels.

Quant au dispositif futur envisagé adossé à la Caisse des dépôts et à la Banque Postale, **nous serons très vigilants sur le fait que les structures foncières et commerciales mises en place ainsi que les garanties qu'elles devront réunir, ne mobilisent ni n'obèrent ni ne fragilisent tant les fonds propres publics de ces deux entités que les liquidités issues de l'épargne populaire qu'elles ont la charge de sécuriser et d'employer à des fins d'intérêt général comme la construction de logements sociaux.** A ce titre, nous nous opposons à la décision du gouvernement de ponctionner 3 milliards d'euros supplémentaires sur les fonds d'épargne centralisés par la CDC pour financer les besoins de financement immédiats des collectivités locales.

En conclusion, les 3 organisations CGT (CGT/DEXIA, CGT/CDC, CGT/FAPT) réaffirment leur exigence de transparence de clarté, leur volonté de voir l'emploi préservé, développé dans l'ensemble des entités concernées.

Montreuil le 9 novembre 2011